

# **CARTE FIDELITE GRATUITE Châlons** **Bowling SARL**

**Règlement au 1 SEPTEMBRE 2013**

**1€uro = 1 point**

**(pour tout €uro dépensé au bowling et jeu laser)**

**25 points = 1 partie de bowling ou 1**  
**session laser**  
**( Voir règlement ci-après)**

La carte fidélité est personnelle, nominative et non cessible et ne pourra être délivrée qu'à la personne ayant remplie le tableau ci-après (sur présentation d'une pièce d'identité)

Elle n'est valable que dans l'établissement CHALONS BOWLING de Châlons en Champagne situé rue Michel Ménard 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Elle sera opérationnelle au plus tard le lendemain de la remise de la fiche signalétique du client dûment remplie et signée.

La carte de fidélité est gratuite et délivrée à toute personne en ayant effectuée la demande en remplissant le formulaire ci – après (1 seule carte sera délivrée par personne) Les licenciés sportifs de la FFBSQ (Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles) ayant une carte membre ne peuvent pas être titulaire de la carte fidélité. Les titulaires de tarifs « centrée aérés, écoles » ne peuvent pas prétendre à la carte fidélité.

Le titulaire accepte d'être photographié à partir d'une WEBCAM qui permettra de vérifier si le titulaire de la carte correspond bien à la personne qui se présente pour jouer. Dans le cas contraire la carte ne pourra pas être délivrée.

Les coordonnées du membre seront conservées sur ordinateur à fin de pouvoir lui faire part des nouvelles offres du centre de loisirs.

Le fichier est déclaré auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

A tout moment le membre pourra demander à ce que CHALONS BOWLING supprime ses données personnelles de sa base contre remise de la carte FIDELITE sans indemnité

## **Fonctionnement de la carte :**

Pour toute tranche de 1€ payée à la caisse du bowling ou jeu laser (en espèces ou carte bancaire ou chèques vacances), le titulaire se verra créditer sa carte de 1 point pour les parties ou sessions qui le concernent : il ne pourra pas cumuler des points sur les montants éventuellement payés pour d'autres personnes.

**Par tranche de 25 points, le titulaire aura la possibilité, de jouer gratuitement** une partie de bowling ou une session laser (location de chaussure ou badge inclus). La carte sera alors débitée de 25 points à n'importe quelle heure d'ouverture.

Le nombre de points disponible sur la carte ne sera communiqué qu'au titulaire de la carte sur présentation de celle-ci.

Une personne possédant la carte mais ne pouvant pas la présenter à l'accueil ne profitera pas des points acquis lors de sa venue et la carte ne pourra pas être incrémentée.

Aucune réclamation relative au nombre de point(s) présent (s) sur la carte ne sera prise en compte.

CHALONS BOWLING pourra mettre un terme aux cartes fidélité et à leurs avantages à tout moment sans préavis ou modifier le règlement à tout moment par voie d'affichage et sur le site internet du bowling à l'adresse [www.chalonsbowling.com](http://www.chalonsbowling.com)

En cas de perte de la carte fidélité ou d'impossibilité de lire celle-ci via le lecteur, les points sur cette carte seront définitivement perdus.

N° ID :	Validation de la personne à l'accueil :  Le client reconnaît avoir pris connaissance du fonctionnement de la carte fidélité et reconnaît accepter le règlement  Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature :
Date* :	
Nom* :	
Prénom* :	
Surnom à l'écran souhaité :	
Code postal de la ville de résidence :	
Tel Fixe et ou portable* :	
EMAIL :	
Date de naissance :	
*Mentions obligatoires	

La direction

Mis à jour le 1 septembre 2013